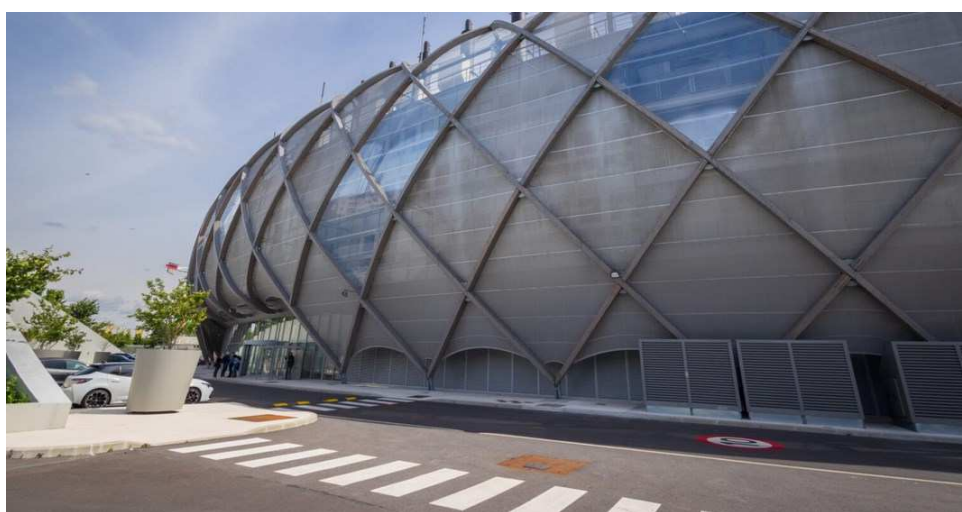


Tribune dans Le Monde : « En France, le développement anarchique des data centers relève davantage du Far West que de l'eldorado numérique »



- 25 août 2026/Data center de La Courneuve

Emblématiques de la révolution numérique à l'oeuvre, les data centers pullulent dans l'Hexagone. La « data center nation » serait ainsi née, et l'Ile-de-France, sa figure de proue, concentrerait plus d'un tiers du parc national. Pourtant, le 28 juillet, le tribunal administratif de Montreuil (Seine-Saint-Denis) a validé la décision de la municipalité du Bourget de retirer le permis de construire à un projet de centre de données. Cette décision locale montre à quel point le sujet nécessite une pause à des fins de régulation et de préservation.

Dans le département, 27 data centers quadrillent le territoire, et la tendance ne semble pas près de s'inverser, au contraire. La proposition de loi censée encadrer leur implantation a été adoptée au Sénat le 25 mars, mais vidée d'une bonne partie de son ambition : taxation de l'eau de refroidissement abandonnée, deux articles sur trois supprimés, et un texte qui ouvre lui-même la voie au statut de « projet d'intérêt national majeur » pour les data centers. Transmis à l'Assemblée nationale, il attend toujours, près de cinq mois plus tard, d'être inscrit à l'ordre du jour.

Alors que les bouleversements climatiques causés par l'activité humaine nous invitent à faire preuve de plus de résilience et de sobriété, l'Agence de la transition écologique [ex-Ademe] note, dans une étude parue en janvier, l'incompatibilité entre la hausse de la consommation énergétique liée à la multiplication des data centers et les engagements pris dans le cadre des accords de Paris, signés au Bourget (en 2015). Ironie de l'histoire, c'est dans cette même ville

qu'un immense data center de 35 000 mètres carrés est en projet. Cependant, là comme ailleurs, le développement de ces mastodontes, à l'abri des regards et sans concertation, suscite des levées de boucliers et des interrogations parfois légitimes.

Même si certains veulent voir dans cette prolifération une nouvelle ruée vers l'or, le développement anarchique des data centers relève davantage du Far West que de l'eldorado numérique. Ainsi, le sommet sur l'intelligence artificielle, qui s'est tenu en février 2025, à Paris, a jeté les bases d'un assouplissement des cadres réglementaires en vue de faciliter l'implantation toujours plus rapide et toujours plus nombreuse des data centers en France. De plus, la loi de simplification de la vie économique, promulguée le 26 mai, généralise ce même statut à l'ensemble des grands projets numériques.

Moult nuisances

« Plug, baby, plug ! » [« branche-toi, bébé, branche-toi ! », expression extraite du discours prononcé par Emmanuel Macron lors du sommet de février 2025, en réponse à Donald Trump], vraiment ? La logique d'allocation de la puissance énergétique par le réseau de transport d'électricité repose sur un principe rudimentaire de « premier arrivé, premier servi », entraînant mécaniquement une concurrence d'usage avec des services essentiels et vitaux pour les collectivités et les habitants vivant à proximité.

Dans un guide publié en novembre 2025 et destiné à faciliter l'implantation des data centers sur le territoire, la direction générale des entreprises, rattachée au ministère de l'économie et des finances, alerte sur les risques de saturation du réseau de transport électrique en Ile-de-France. A cela s'ajoutent moult nuisances, dont la réalité est documentée : pollution sonore, usage intensif de l'eau, artificialisation des sols, risques d'incendie ou encore surchauffe des villes, alors que de nombreuses collectivités luttent contre les îlots de chaleur urbains. Autant d'effets délétères qui semblent contraires aux enjeux de transition écologique et au maintien d'un cadre de vie de qualité.

Néanmoins, soyons clairs, il ne s'agit pas de s'opposer aux data centers – chacun ayant bien conscience de la diversification et de la croissance continue des usages numériques –, mais de remettre l'intérêt général et la puissance publique au cœur du débat et de la décision, en partant des données scientifiques. D'abord, parce que ces data centers renforcent le sentiment de dépossession démocratique et nourrissent l'idée d'une soumission du politique aux seuls intérêts marchands. Ensuite, parce que les autorités publiques doivent s'évertuer à rechercher le consensus en s'appuyant sur des experts, des collectivités et des citoyens concernés par les enjeux d'aménagement de leur territoire. Enfin, parce qu'il existe des modèles moins voraces et à échelle humaine.

Le progrès technologique et la recherche égoïste de profit ne peuvent seuls guider nos choix sous peine de produire de l'impuissance publique dans des domaines aussi cruciaux que ceux liés aux enjeux environnementaux. En définitive, nous devons préserver les intérêts des habitants. Parce qu'il y va de notre souveraineté, contrôler l'implantation de nouveaux data centers sur le territoire est un prélude nécessaire à l'élaboration d'une stratégie nationale et régionale. C'est pourquoi un temps de pause et de concertation est propice à la régulation de ce secteur, qui se développe tous azimuts. Il doit servir à dessiner collectivement, entre les acteurs privés, les acteurs publics et les citoyens, un horizon qui réponde aux besoins de l'avenir.